

# Procedure file

Informations de base		
INS - Procédure institutionnelle	<a href="#">2017/2132(INS)</a>	Procédure terminée
Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE		
Sujet 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques 8.40.04 Cour de justice, Tribunal de première instance		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
12/09/2017	Résultat du vote au parlement		
12/09/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0318/2017</a>	Résumé
12/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		
08/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2132(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0503/2017</a>	12/09/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0318/2017</a>	12/09/2017	EP	Résumé

Acte final	
<a href="#">Décision 2017/2262</a> <a href="#">JO L 324 08.12.2017, p. 0050</a>	Résumé

## Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE

Le Parlement européen a décidé par 556 voix pour, 82 contre et 35 abstentions, de proposer la nomination de Simon Busuttil au comité

institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

L'article 255 du TFUE prévoit qu'un comité est institué afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations.

Le comité est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen.

## Nomination de Simon Busuttil comme membre du comité en vertu de l'article 255 du TFUE

---

**OBJECTIF:** désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que de son président.

**ACTE NON LÉGISLATIF:** Décision (UE, Euratom) 2017/2262 du Conseil portant désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

**CONTENU:** l'article 255 du TFUE prévoit qu'un comité est institué afin de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations.

Le comité est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen.

Sont désignés membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour une période de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 :

- Christiaan TIMMERMANS, président
- Simon BUSUTTIL
- Frank CLARKE
- Carlos LESMES SERRANO
- Maria Eugénia MARTINS DE NAZARÉ RIBEIRO
- Andreas VOSSKUHL
- Mirosław WYRZYKOWSKI.

**ENTRÉE EN VIGUEUR:** 1.3.2018.